



CONSEIL D'ECOLE n°3 du mardi 25 juin 2024

Ecole élémentaire publique Simone Veil

18 Rue des écoles 35 630 VIGNOC

Tél : 07 50 55 63 20 /ecole.0351620W@ac-rennes.fr

**Présents** : Mr Le Sage (adjoint),

Mme Géraud (référente périscolaire/coordinatrice jeunesse)

Mme Le Bescond, Mme Gerber, Mme Chabouty, Mme Derrien, Mr Monfort, M. Poullaouec  
(Représentants des parents d'élèves)

Mme Sanquer-Paillard, Mme Brunel, Mme Le Duigou, Mme Guillou, Mr Bertucat (Enseignants)

Mme Bodin (Directrice)

Mme Tarroux (DDEN)

**Excusés** : M. Guichoux (Inspecteur de la circonscription), Mme Gilles et Mr. Kelijian (représentant des parents d'élèves, Mme Rochard et Mme Le Teuff (enseignantes)

*Début du conseil d'école à 18h30.*

Rappel du fonctionnement du conseil d'école.

Pour permettre le bon déroulement du conseil dans le respect, Mme Bodin distribue la parole.

### **1. Le budget 2024**

9300 euros de budget : -272 euros a été demandé pour un meuble de livres et la mairie a donné 215 euros (en ayant trouvé un meuble moins cher ?). Cela sera demandé à Madame Guihéneuf.

-Ordinateurs : 16 ordinateurs demandés en classe mobile pour **11862 €**.

L'aide demandée pour les sorties est validée.

La Validation d'une classe financée en piscine.

Les 60 euros sont accordés pour chaque élève pour l'année.

### **2. Les travaux demandés**

-Liaison entre les deux écoles (classe élémentaire et maternelle) : un chemin sera fait entre les deux écoles et un parvis. 3 entrées possibles à pied pour venir aux deux écoles. La maternelle sera entourée d'un grillage.

-Fenêtres condamnées en classe 6 et 4 : les pièces sont en attente.

-TNI maintenance : notamment en classe 5.

-demande de révision des étagères, des placards et des huisseries dans toutes les classes.

-bardage et sous-toit du préau à contrôler.

Date de livraison de l'école maternelle prévue pour janvier 2025, avec la classe 4 prévue pour l'école élémentaire.

### **3. Bilan de l'année :**

**Bibliothèque partenariat intense** : une intervention par période.

**Parcours artistique, scientifique et sportif des élèves** :

#### École

Projet sur l'oralisation et les contes et production d'écrits : restitution le 2 juillet.

#### Classes

-Restitution de la classe orchestre de CM1-CM2

-Restitution de la chorale des CP, CP-CE1 et CE1

-Les différentes rencontres des projets OCCE :

Théâtre : CP, CP/CE1, CE2, CE1/CE2

Etamine : CP, CE1, CE1/CE2

Danse : CE1/CE2 et CE2

-Rencontre d'athlétisme en juillet pour les CM1-CM2 et CM1

-Sciences pour les classes de CM1/CM2 et CM1 : 5 séances autour des gestes écocitoyens, électricité, climat et effets de serre ...proposé par SDE 35

-Balle au pied pour les CP/CE1 et CE1 le vendredi et le lundi (10 séances).

-Sortie Cancale pour les CE1 et CE1-CE2

-Boisgervilly pour les CE1-CE2

-Sortie randonnée pour les CP et CP-CE1 à Gévezé

-Sortie à Saint-Malo pour les CM1 et CM1-CM2

-Journée collège pour les CM2

-Echange Grande-section et CP

Tous les projets souhaités dans les classes ont été réalisés en fonction des opportunités de chacun. L'équipe a conscience des différences de projets entre les classes (qui n'amènent pas toujours à une sortie). Une vigilance sera apportée l'année prochaine.

Le bilan est très positif au niveau des élèves et des enseignants, ainsi qu'au niveau des parents. L'équipe enseignante remercie les parents accompagnateurs (même si les parents ne sont pas toujours avec leurs enfants, ils restent mobilisés).

Une exposition aura lieu le 2 juillet pour présenter les œuvres d'art de l'école et les vidéos de certaines restitutions.

Projet prévu pour l'année prochaine : le vélo au cycle 3.

### **Règlement**

-Pour rappel, le téléphone portable et les objets électroniques connectés sont interdits à l'école élémentaire (article issu du règlement départemental). Cette année, des situations ont amené certains parents à ne pas respecter le règlement, mettant en porte-à-faux les enfants. Des solutions ont été apportées au cas par cas.

-L'équipe enseignante rappelle l'interdiction des photos/vidéos lors des spectacles et des sorties. Malheureusement quelques parents remettent en cause ceci. Ils vont donc à l'encontre du droit à l'image des enfants. Les parents-délégués remontent une frustration de certains parents qui comparent à d'autres écoles où ceci est accepté. Ces écoles sortent du cadre de la loi. Une proposition des parents-délégués est de généraliser le filmage des représentations par une personne issue de l'école. Une autre proposition d'un parent-délégué est d'harmoniser les fonctionnements sur la commune de Vignoc (élémentaire et maternelle).

### **Absence pour convenance personnelle**

73 jours d'école ont été manqués pour convenance personnelle en cumul des différentes classes. Nous rappelons qu'à partir de 4 demi-journées d'absence, il est obligatoire de prévenir par courrier l'inspection académique. Certaines familles ne respectent pas cette démarche. Un rappel auprès des enfants peut être refait pour qu'eux aussi comprennent qu'il n'y a pas de « droit à l'absence » en dehors des motifs définis (rendez-vous médical, problèmes familiaux).

Les rendez-vous médicaux sont acceptés et il est porté à l'attention des familles qu'un enfant peut revenir au milieu de la demi-journée.

### **4. Effectifs 2024-2025**

L'effectif actuel est de 153 élèves. A la rentrée de septembre l'effectif prévisionnel (avec les nouvelles inscriptions) sera de 177 élèves. Soit 24 élèves supplémentaires.

CP : 36

CE1 : 36

CE2 : 42

CM1 : 34

CM2 : 29

**Elèves en plus :**

1 CP

2 CE2

1 CM1

2 CM2

**Elèves en moins :**

1 futur CE1 qui déménage

1 futur CE2 qui déménage

1 futur CE2 qui part au privé

1 futur CM1 qui part au privé

Il y a donc 1,9% de départ de l'école élémentaire cette année, ce qui est stable en moyenne par an et ne constitue pas une fuite généralisée du public vers le privé de l'école élémentaire

**4 élèves en situation d'handicap avec accompagnement (AESH + accompagnement extérieur) seront présents l'année prochaine.**

1 CP/ 2 CE1 / 1 CM2

Les accompagnements sont de droit et un seul enfant est à temps complet en AESH. Les autres enfants sont en mutualisés.

Bilan des effectifs : Il y a donc 24 élèves en plus (soit l'équivalent d'une classe), ce nombre a été remonté à l'inspection, qui l'a remonté au niveau départemental. Il n'y a pas d'ouverture conditionnelle pour le moment. Les classes de CP et de CE1 étant au maximum de 24 élèves, les autres classes seront à environ 26 ou 27 élèves. Si l'effectif en CP et CE1 reste à 24 élèves, il n'y aura pas d'ouverture.

**5. La coopérative scolaire** : situation actuelle, dépenses, perspectives :

Un bilan sera fait au premier conseil d'école de l'année 2024-2025.

La vente des gâteaux a rapporté 784 euros. Il reste une dernière vente pour ce vendredi 28 juin. Une question a été posée sur le fait de vendre tous les vendredis : ce choix n'avait pas été envisagé du fait d'un essoufflement des préparations des gâteaux en cours d'année.

Une interrogation a été demandée pour savoir si la mairie avait bien acté le changement de banque du compte de l'OCCE de l'école. Mr Lesage va se renseigner.

**6. Organisation pédagogique**

**Information générale**

Rentrée le lundi 2 septembre pour les élèves. Liste donnée le vendredi 30 août à 16h15. Deux nouveaux enseignants : Mme Georges-Renault Gaëlle et une personne remplaçante non-nommée pour le moment. En effet, Mme Le Teuff sera en congé maternité pour l'année. Départ de Mme Rochard et Mr Bertucat. Nous attendons les nouveaux enseignants pour pouvoir faire les répartitions.

**Situation concernant les rumeurs sur l'école élémentaire**

La fermeture de la classe en maternelle soulève des interrogations et des sous-entendus de la part de certains parents.

-Mme Bodin serait allée voir Mr le Maire pour obtenir la classe en école maternelle après avoir appris la fermeture de la classe de maternelle. Ceci a été démenti par la mairie.

-Mr Joly partirait de l'école maternelle à cause de la classe d'élémentaire venant en maternelle. Les demandes de mutation se font bien en amont. M. Joly a donc fait sa demande pour d'autres raisons qui lui sont personnelles.

Les rumeurs se poursuivent malgré les prises de décisions de la mairie et de l'inspection. Nous remercions Mme Garnier pour sa confiance et le maintien de la décision prise en conseil municipal, après avoir consulté les deux écoles.

Lecture de la lettre de Mr l'Inspecteur sur l'installation de la classe élémentaire en maternelle. Cette lettre réexplique que la mairie décide du bâti des écoles et que la directrice de l'école élémentaire décide du choix du niveau de classe venant en maternelle.

Mme Bodin propose son aide pour le protocole d'installation de la classe élémentaire en maternelle. Ce protocole permettra de cadrer l'installation de cette classe et de ses occupants en maternelle.

Un travail avec la maternelle est prévu dès le mois de septembre.

L'APEMA a accepté de créer un temps convivial avec les parents des deux écoles lors de la rentrée en lien avec Mme Bodin. La rencontre aura lieu en élémentaire. L'objectif est de rassurer les nouveaux parents et de créer du lien.

La classe qui sera transférée en maternelle ne sera pas de niveau CP pour des raisons pédagogiques. En effet, un retour pour des élèves de CP en milieu d'année en maternelle serait préjudiciable. La classe envoyée en maternelle fera ses récréations en élémentaire. En début d'année, elle sera dans le préfabriqué.

Les rumeurs des parents inquiets et défiantes de l'école maternelle concernant la cohabitation entre des élèves de deux écoles portent sur des possibles agressions physiques et sexuelles. Ces peurs irrationnelles, questionnent l'équipe enseignante pour la rentrée à venir. La vision des élèves d'élémentaire, qui sont les frères et sœurs des élèves de maternelle est complètement fautive et préjudiciable.

*Question sur l'acceptation ou non de la classe par l'équipe de la maternelle ? Le cadre a été rappelé et sera appliqué.*

#### **Piscine**

Pour finir, les CM2 iront à la piscine dès le mois de septembre.

#### **Projets**

Des projets seront prévus en veillant à équilibrer les projets entre les classes.

#### **7. Les questions des parents**

- 1) Est-ce que les CM2 iront à la piscine l'année prochaine ? Oui
- 2) Les sorties scolaires : **Comment les choix des sorties sont faits par rapport aux classes ?**  
Réponse donnée en amont. **Comment s'organisent l'accompagnement des parents en sortie ?**  
Les parents accompagnent une classe et non leur enfant. Il arrive que par moment les parents ne soient pas avec leur enfant. Ce temps reste un temps court dans la journée.
- 3) Comment est abordé la question du corps en classe : prévention/éducation à la sexualité ? L'équipe enseignante réfléchit à une intervention en cycle 3. En cycle 2, un rappel sur les principes d'intimité est fait sur ce sujet par le biais d'album.
- 4) Y a-t-il des éléments nouveaux sur la végétalisation de la cour ? Au dernier conseil d'école, une annonce a été faite pour faire rentrer cela au budget 2025.
- 5) La cantine :

**Qu'en est-il du changement de prestataire ?** Le rapport qualité/ coût questionne. Réponse par Mr Lesage : Un projet est sur le point d'aboutir avec mise en place d'un accord avec La Mézière pour se fournir auprès d'eux. Ce projet sera mis en place pendant l'année et la livraison devrait débuter en septembre 2025 (des travaux sont en cours à La Mézière pour avoir la capacité de fournir plus de repas). La mairie remontera les questions sur les portions des élèves. Mme Géraud souligne le fait que les équipes du temps méridien qui accompagnent les enfants sont attentives à ce que tous les enfants mangent à minima.

**Comment sont établies les règles de vie et les sanctions lors du temps méridien ? Comment cela est communiqué aux parents ?** Mme Géraud rappelle que Le temps méridien est un temps rapide mais préparé durant deux heures tous les débuts de semaine par les animateurs qualifiés. Un règlement a été communiqué aux familles. Les gardiens de la bonne conduite ont pu participer à l'élaboration des règles. Les sanctions passent par 5 phases du simple avertissement verbal à une rencontre avec les parents. Un lien constant est fait avec l'école. Les sanctions sont toujours mises en place de manière progressive. Les tables de référence ont été mises en place afin de préserver la sécurité des enfants et de garder un cadre serein à la fois pour les enfants et les adultes. La disposition des tables est de 8 à 10 enfants. Les enfants ne sont donc pas seuls et ont un camarade avec eux (le choix des groupes a été fait sur un temps très long, en concertation avec tout le personnel, qui, pour la plupart, connaît bien les enfants, et a voulu les mettre au moins avec un camarade avec qui il/elle s'entend très bien). Elle rappelle aussi que si des personnes de la tables sont absentes, l'enfant n'est pas laissé seul à sa table et sera mis avec d'autres enfants sur d'autres tables. La communication a été faite par mail via l'espace famille pour expliquer la mesure auprès des parents du service concerné. Certains parents pointent le fait que le mail n'a pas été reçu, et demandent à revoir le mode de communication par la mairie. *Mme Géraud rappelle qu'elle est disponible pour échanger avec les parents dans la mesure où ceux-ci restent courtois.*

L'équipe enseignante remercie les parents délégués de l'école élémentaire pour la confiance qu'ils ont pu montrer envers en l'équipe.

Madame Géraud et la mairie sont remerciés pour le dialogue construit au fil des années.

Elle remercie Mme Tarroux pour sa présence lors des conseils d'école.

Les parents d'élèves remercient en retour l'équipe enseignante pour le travail effectué.

*Fin du conseil 20h35.*

**La directrice : Mme Bodin**

**Secrétaires : Mr Bertucat**

**Mme Gerber et Mr Monfort (délégués de parents)**

